



## REFECTION des DEVANTURES COMMERCIALES

# Conseils techniques et aides financières de la Ville de Chambéry

Les aides apportées par la commune visent à inciter ou à accompagner les commerçants pour la réalisation de leurs travaux de réfection de devantures commerciales situés dans le périmètre éligible.

Les vitrines et façades commerciales jouent un rôle primordial dans la composition du paysage de la rue, et plus largement de l'attractivité de la ville. L'objectif est d'améliorer l'esthétique et la fonctionnalité des commerces en tenant compte des exigences architecturales et de favoriser un tissu commercial diversifié.

## Le périmètre d'octroi des aides villes

Tous les commerces situés en secteur sauvegardé

Les commerces situés dans les ZACOM dont la surface de vente est < à 200 m<sup>2</sup> et non soumis à la CDAC

> voir cartographies ci-après



## Les étapes d'instruction de demande de subventions

- Contact avec le service urbanisme prospective pour vérifier l'éligibilité de votre demande et obtenir les renseignements sur les différentes démarches
- Contact avec le Service Urbanisme réglementaire pour présenter votre projet, obtenir des conseils techniques et les préconisations nécessaires au dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable). Le service oriente si nécessaire vers l'architecte conseil
- Etablissement du descriptif des travaux et des devis
- Dépôt de votre déclaration préalable ou permis de construire au Service Urbanisme réglementaire (projet et descriptif cf fiche pratique commerces)
- Dépôt du dossier de demande de subventions auprès du service habitat
- Instruction du dossier et passage en commission d'attribution des aides
- Notification de la décision d'attribution des aides
- Réalisation des travaux (après obtention de l'autorisation d'urbanisme)
- Transmission au service urba prospective des factures acquittées
- Visite de contrôle pour la conformité des travaux
- Si les travaux sont conformes aux prescriptions ou préconisations, paiement des aides

## Vos interlocuteurs

### Autorisations d'urbanisme :

**Service Urbanisme réglementaire :**  
Ville de Chambéry  
Carré curial  
04.79.60.22.46  
urbanisme.droitdusol@mairie-chambery.fr  
infos sur : [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) rubrique : urbanisme/urbanisme et autorisations

### Réseaux en façades :

**Concessionnaires**  
Voir fiche pratique réseaux  
Sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) rubrique urbanisme/urbanisme et autorisations de construire  
**Service Attractivité Commerciale :**  
Ville de Chambéry  
04.79.60.20.14  
[attractivite.commerciale@mairie-chambery.fr](mailto:attractivite.commerciale@mairie-chambery.fr)

### Demande de subventions :

**Pôle urbanisme Aménagement ST Service Habitat**  
Carré curial - CHAMBERY  
04.79.60 22 40  
[c.debois@mairie-chambery.fr](mailto:c.debois@mairie-chambery.fr)  
Horaires :  
Lundi et Jeudi 9/11h et 14/16h  
Mardi et mercredi 9/11h

## Dispositif d'aides : les études et les travaux subventionnables

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES  |  |
|---|--|--|
| <b>Aide à la réfection des devantures commerciales</b><br><br><b>Réfection globale</b><br>Concerne le changement de menuiserie, la restauration ou la création de devanture bois en applique, la maçonnerie, l'électricité, l'éclairage, la serrurerie. | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>  | <b>HORS SECTEUR SAUVEGARDE ET DANS LES ZACOM</b>   |
|   | MONTANT DES AIDES  |  |
|   | Aide de 600€ par mètre linéaire de devanture, plafonnée à 50% du coût HT des travaux | Aide de 600€ par mètre linéaire de devanture, plafonné à 50% du coût HT des travaux.<br>Linéaire de devanture commerciale plafonné à 8 mètres.                                       |
|   | TYPE DE COMMERCE   |  |
|   | TOUS   | Tous sauf :<br>Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 200 mètres carrés,<br>Les commerces soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) |

  

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES  |  |
|---|--|--|
| <b>Aide à la réfection des devantures commerciales</b><br><br><b>Réfection partielle</b><br>Concerne les travaux partiels comme la peinture, le changement d'enseigne, de stores. | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>  | <b>HORS SECTEUR SAUVEGARDE ET DANS LES ZACOM</b>   |
|   | MONTANT DES AIDES  |  |
|   | Aide de 300€ par mètre linéaire de devanture, plafonnée à 30% du coût HT des travaux | Aide de 300€ par mètre linéaire de devanture, plafonnée à 30% du coût HT des travaux<br>Linéaire de devanture commerciale plafonné à 8 mètres  |
|   | TYPE DE COMMERCE   |  |
|   | TOUS   | Tous sauf :<br>Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 200 mètres carrés,<br>Les commerces soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) |

## Pièces à fournir

- Plan parcellaire faisant apparaître la situation du tènement
- Photographie des façades
- Copie de l'acte de copropriété ou taxe foncière / pour les sociétés, justificatifs d'existence et statuts
- Copie du bail commercial (pour les sociétés)
- Récépissé de la déclaration préalable de travaux déposée en mairie
- Autorisation d'urbanisme
- Devis descriptif et estimatif des travaux établi sur la base de l'avant projet validé par le service urbanisme réglementaire
- Devis de maîtrise d'œuvre
- Procès verbal de copropriété ayant décidé les travaux
- Liste des copropriétaires avec adresse et millième de copropriété
- Copie des aides sollicitées ou obtenues auprès d'autres organismes
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal



# Dispositif d'aides : les études et les travaux subventionnables

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES   |  |
|---|---|--|
| <b>Aide à la réfection des marquises</b><br><br>Création ou restauration prescrite par l'Architecte des Bâtiments de France | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>   | <b>HORS SECTEUR SAUVEGARDE ET DANS LES ZACOM</b> |
|   | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |  |
|   | Aide de 600€ par mètre linéaire de marquise, plafonnée à 50% du coût HT des travaux | Non concerné                                     |
|   | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |  |
|   | TOUS  |  |

| Type d'aide  | PERIMETRE DES AIDES   |   |
|--|---|---|
| <b>Aide à la pose de vitrage de sécurité</b><br><br>Aide mobilisable pour l'installation de vitrage de sécurité, non cumulable avec une aide pour la pose d'une grille | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>   | <b>HORS SECTEUR SAUVEGARDE ET DANS LES ZACOM</b>  |
|  | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |   |
|  | Aide de 700€ par mètre linéaire de grille, plafonnée à 50% du coût HT des travaux | Aide de 700€ par mètre linéaire de devanture, plafonnée à 50% du coût HT des travaux<br>Linéaire de devanture plafonné à 8 mètres |
|  | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |   |
|  | TOUS  | Tous sauf :<br>Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 200 m <sup>2</sup><br>Les commerces soumis à la CDAC       |

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES   |  |
|---|---|--|
| <b>Aide à la pose de grilles de protection contre le vol</b><br><br>Installation d'une grille conforme aux prescriptions architecturales (grille maillée, perforée ou extensible) placée à l'intérieur du local commercial. | <b>SECTEUR SAUVEGARDE</b>   | <b>HORS SECTEUR SAUVEGARDE ET DANS LES ZACOM</b>   |
|   | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |  |
|   | Aide de 500€ par mètre linéaire de grille, plafonnée à 50% du coût HT des travaux | Aide de 500€ par mètre linéaire de devanture, plafonné à 50% du coût HT des travaux.<br>Linéaire de devanture commerciale plafonné à 8 mètres. |
|   | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |  |
|   | Tous  | Tous sauf :<br>Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 200 m <sup>2</sup><br>Les commerces soumis à la CDAC                    |

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES   |  |
|---|---|--|
| <b>Aide à l'accessibilité des commerces pour personnes à mobilité réduite</b><br><br>Travaux de création d'une rampe réglementaire et de mise en place d'un dispositif d'ouverture automatique des portes.<br><br>Travaux de création ou de mise en conformité de toilettes pour pers. handicapées. | <b>Ville de Chambéry</b>  |  |
|   | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |  |
|   | Aide de 1 725€ par établissement recevant du public, plafonnée à 50% du coût HT des travaux                                 |  |
|   | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |  |
|   | Tous sauf :<br>Les commerces dont la surface de vente est supérieure à 200 m <sup>2</sup><br>Les commerces soumis à la CDAC |  |

| Type d'aide   | PERIMETRE DES AIDES   |  |
|---|---|--|
| <b>Dispositif temporaire pour les commerces en zone de revitalisation :</b><br>Aide à la réfection des devantures commerciales<br>Aide à la réfection des marquises<br>Aide à la pose de vitrage de sécurité<br>Aide à la pose de grilles de protection contre le vol<br>Aide à l'accessibilité des commerces pour personnes à mobilité réduite | <b>Faubourg Montmélian</b> : portion comprise entre la Place d'Italie et le carrefour avec la rue Jules Ferry |  |
|   | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |  |
|   | Majoration de 20% des aides classiques (développées supra)  |  |
|   | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |  |
|   | Tous  |  |

| Type d'aide  | PERIMETRE DES AIDES   |  |
|--|---|--|
| <b>Aide spécifique à l'adaptation de l'outil commercial</b><br><br>Travaux d'aménagements intérieurs (hors mobilier, équipement et décoration) permettant l'extension des cellules commerciales en RDC | <b>Rue d'Italie et rue Croix d'Or</b>   |  |
|  | <b>MONTANT DES AIDES</b>  |  |
|  | Aide de 350€ / m <sup>2</sup> de surface utile, plafonnée à 50% du coût réel HT des travaux |  |
|  | <b>TYPE DE COMMERCE</b>   |  |
|  | Tous  |  |

